



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION
DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES**

PRÉFECTURE DE LA MARNE

bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire

2004-DIV-03

**Arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs (DOCOB)
du site Natura 2000 FR2100340 (n° régional 95)
« Carrières souterraines de Vertus »**

**Le préfet
de la région Champagne Ardenne
préfet du département de la Marne
chevalier de la légion d'honneur**

VU

- le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les article R.214-23 et suivants relatifs aux documents d'objectifs et contrats Natura 2000,
- l'arrêté préfectoral du 8 juin 2000 portant constitution du comité de pilotage du site,
- l'avis favorable du comité de pilotage local en date du 21 janvier 2004,
- sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Marne,

ARRETE

Article 1^{er} : le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100340 (n° régional 95) « Carrières souterraines de Vertus » est approuvé.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.214-26 du code de l'environnement, le document d'objectifs est tenu à la disposition du public en mairie de la commune de Vertus.

Ce document est également consultable à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne.

Article 3 : M. le Secrétaire général de la préfecture de la Marne, M. le directeur régional de l'environnement de Champagne-Ardenne et M. le maire de la commune de Vertus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Pour simplification

**Pour le Préfet
et par délégation
le Secrétaire en Chef**

Jaly
Bernadette FASBY

Châlons-en-Champagne, le 3 février 2004

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

signé : Bernard Le Menn